

**OBJET : MISE EN CONFORMITE DES OFFICES DE RESTAURATION SCOLAIRE - APPROBATION DU BILAN GLOBAL PREVISIONNEL**

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le nouveau bilan global prévisionnel,

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 5 février 2004,

Considérant une sous estimation du bilan global prévisionnel inhérente notamment à l'évolution importante des matières premières constatées récemment (en particulier sur les métaux) et des conséquences induites sur le montant des offres remises.

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transport circulation et stationnement.

A la majorité des membres du Conseil, le groupe « Union pour un nouvel Aubervilliers » s'étant abstenu,

**DELIBERE :**

ARTICLE 1 : RAPPORTE l'article 1 de la délibération n° 9 du 5 février 2004

ARTICLE 2 : APPROUVE le nouveau bilan global prévisionnel de l'opération citée en objet estimé à 1 032 000 € TTC

LE MAIRE,